

Registre des intérêts – Déclaration

Noms : SIMON **Prénoms :** Stéphane

Groupe/parti : Le Mont citoyen

- a) Activités professionnelles **(fonction et entreprise)* :
Maître d'enseignement post-obligatoire, Canton de Vaud.
- b) Fonctions assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseil de personnes morales de droit privé ou de droit public sises ou actives sur le territoire communal et/ou subventionnées par la commune **(conseil d'administration, fondation)* :
Néant
- c) Fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale :
Néant
- d) Appartenances et fonctions exercées dans des groupes politiques actifs au niveau communal, cantonal et/ou fédéral :
Le Mont citoyen (Le Mont-sur-Lausanne) – membre
Membre du comité d'initiative « des arbres pour la commune ! » et « sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont ! »
- e) Appartenances et fonctions exercées pour le compte de groupes d'intérêts actifs sur le territoire suisse **(Greenpeace, Avenir Suisse, ASLOCA, CVI Chambre vaudoise immobilière)* :
Greenpeace, Pro Natura, Réseau arbres vivants – membre
- f) Appartenances et fonctions exercées au sein d'associations de quartier, de sociétés locales ou d'autres associations actives sur la commune :
Coprésident de l'association MontAvenir, société locale du Mont-sur-Lausanne
Collectif « la Valleyre est en danger » – membre
- g) Terrains et autres propriétés foncières sur le territoire de la commune – n° de parcelle(s):
Coproprétaire de la parcelle 902 (1/2) – habitat propre
- h) Détention d'actions et/ou d'autres participations dans des personnes morales de droit privé ou de droit public sises ou actives sur le territoire communal et/ou subventionnées par la commune :
Néant

Par sa signature, le/la Conseiller·ère communal·e reconnaît que toutes ses affirmations sont exactes.

Le Mont-sur-Lausanne, le 2 octobre 2024

Signature :



**Des exemples ont été ajoutés aux points a), b) et e) afin de faciliter la compréhension des renseignements demandés.*

Source : Art. 56 (RCC), Règlement ad hoc – Registre des intérêts

Contrôle : Tous les élu·e·s sont contrôlé·e·s durant la législature. Utilisation d'outils en libre accès : registre du commerce, registre foncier, moteurs de recherche, bases de données, etc...